

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 22 JUILLET 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 17 juillet 2021

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de JUILLEY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur LEQUERTIER Mickaël, Maire de Juilley.

Étaient présents : MM. LEQUERTIER Mickaël, M. DESAINJORES Marc, M. LATRON Guillaume, M. COCMAN Guillaume, Mme DAUGUET Laëtitia, M. BOUILLET David, M. GAZENGEL Jérôme, Mme LAISNÉ Fabienne, Mme LEMÉE Colette, M. PICHOT Mathieu, M. GOBÉ Christophe.

Absents Excusés :

Mme BRIAND Élodie procuration à M. DESAINJORES Marc
Mme LARNAUD Sophie procuration à M. LEQUERTIER Mickaël
M. PSZCZOLKOWSKI Arnaud procuration à M. LATRON Guillaume

Absents : M. TRINCOT Éric

Secrétaire de séance : M. GAZENGEL Jérôme

Ouverture de la séance : 19 heures 05 minutes

Ordre du jour :

- Délibération choix entreprise couverture de l'école
- Prime départ en retraite agents communaux

- Questions diverses

Délibération n° 2021-028 : Choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture de l'école

En 2020 trois entreprises de couverture ont été contactées afin d'établir une proposition tarifaire pour la réfection d'une partie de la toiture de l'école (partie centrale côté cour et partie avant et arrière pièce des institutrices :

- LEBAUDRIER Vincent
- DEBROIZE Yves
- ROYER Stéphane

Ci-dessous les trois propositions définitives :

	LEBAUDRIER Vincent	DEBROIZE Yves	ROYER Stéphane
Réfection de la toiture de l'école	13 655.28 € TTC	14 170.56 € TTC	22 153,20 € TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

-Décide à l'unanimité des membres présents de retenir la proposition de l'entreprise LEBAUDRIER Vincent pour les travaux de réfection de la toiture de l'école pour un montant total de 13 655.28 € TTC

Les travaux seront réalisés au cours de l'été 2021.

Prime départ en retraite agents communaux

Les agents territoriaux, de manière statutaire, ne perçoivent pas de prime de départ en retraite. Il est alors proposé d'attribuer une indemnité d'administration et de technicité (délibération du 18/11/2004) à deux agents qui feront valoir leurs droits à la retraite au 31/07/2021 puis au 31/08/2021.

Un arrêté individuel sera alors rédigé par Monsieur le Maire attribuant la somme déterminée.

Enfin, Madame Larnaud présentera lors d'une prochaine réunion une harmonisation des primes attribuées à l'ensemble du personnel RIFSEEP.

QUESTIONS DIVERSES

- APAEIA : L'association a transmis un courrier de remerciement suite à la subvention versée par la commune.
- Concession Cimetière : Suite au courrier de la famille Desgranges en réaction des travaux de reprise entrepris, Monsieur le Maire a rencontré Madame Desgranges afin de lui présenter la décision prise en conseil municipal.
- Vipères dans le bourg : On nous a signalé la présence de vipères dans le centre bourg. Il s'agit d'une espèce protégée (arrêté ministériel janvier 2021 sur la protection des amphibiens et des reptiles), il est donc interdit de les détruire. Ce reptile ne va pas au contact de l'homme. Il est conseillé de tondre et de débroussailler au maximum à proximité de leur présence.
- Défibrillateur : Après un début d'étude sur cette acquisition Monsieur le Maire précise que le tarif serait d'environ 1500 € HT et que la compagnie d'assurance AXA Cornille d'Avranches ne subventionne pas ce type d'achat.

- Coronavirus : Lors de la dernière réunion, le conseil municipal était informé qu'une institutrice était positive au virus. Depuis, 14 élèves ont aussi été testés positifs. Certains ont fréquenté les centres de loisirs de St-Laurent-de-Terregatte et de Ducey-Les Chéris entraînant la fermeture de l'accueil de certaines tranches d'âge ces trois dernières semaines. Monsieur Bourge, agent technique est cas contact donc en arrêt de travail. Sa reprise est prévue semaine 30.
-
- Jeux de Plein Air : Monsieur Latron précise qu'aucune visite de sécurité n'est demandée quant à l'installation des jeux de plein air au Stade. D'autre part, il précise que la dalle installée sous un jeu est tout à fait conforme. En effet, le type de dalle est défini par rapport à la hauteur de la structure de jeu.

La prochaine réunion de conseil municipal se déroulera le jeudi 9 septembre 2021 à 20h30.

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Délibération n° 2021-028 : **Choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture de l'école**

Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25